



VILLEVIEUX

CENTRE FAMILIAL AU VILLAGE



INVITATION

Le Centre Familial Au Village vous invite à son Assemblée Générale Ordinaire
le VENDREDI 6 FÉVRIER 2026 à 20h30
Salle de la Fromagerie

Venez nous rejoindre au CFV afin de mettre en commun vos idées pour de nouvelles animations et distractions

En réglant la cotisation individuelle de 13 € vous devenez membres actifs de l'association et participer au élection. Pour adhérer au Club Loisirs Détente, la cotisation est 3 € soit 16 €

ORDRE DU JOUR

- ◆ Versement des cotisations de l'année 2026
- ◆ Compte-rendu de l'activité de notre association depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2025
- ◆ Renouvellement, par vote, du tiers des membres du Conseil d'Administration

UN POT DE L'AMITIE SERA SERVI A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE.

La Présidente, Françoise BAGNARD

NB : Les membres de l'association qui seraient empêchés et ne pourraient venir à cette Assemblée Générale Ordinaire ont la faculté de donner une procuration à un autre membre de leur choix avec le règlement de leur cotisation. A cet effet, ils décoperont le feuillett ci-dessous après l'avoir rempli, daté et signé



PROCURATION

Pour valider votre procuration, vous devez impérativement régler la cotisation de 13 €

Je, soussigné(e)demeurant à VILLEVIEUX, membre actif du Centre Familial au Village, donne pouvoir à à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association devant se réunir le Vendredi 6 février 2026, et de prendre part à tous votes, approuver ou contester et généralement faire le nécessaire

Fait à Villevieux, le Signature,